



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Afrique

AFR/RC60/5
23 juin 2010

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL: ANGLAIS

Soixantième session

Malabo, Guinée équatoriale, 30 août – 3 septembre 2010

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

**SOLUTIONS EN MATIÈRE DE CYBERSANTÉ DANS LA RÉGION AFRICAINE :
CONTEXTE ACTUEL ET PERSPECTIVES**

Rapport du Directeur régional

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1–7
ENJEUX ET DÉFIS	8–19
MESURES PROPOSÉES	20–28

ANNEXE

**PROJET DE RÉOLUTION : AFR/RC60/WP/3 : Solutions en matière de cyber-santé
dans la région africaine : contexte actuel et perspectives (document AFR/RC60/PSC/5)**

CONTEXTE

1. Suivant l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la cybersanté consiste à utiliser, selon des modalités sûres et offrant un bon rapport coût/efficacité, les technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui de l'action de santé et dans des domaines connexes.¹ Ces technologies offrent une gamme de moyens pour la collecte, le stockage, l'extraction, le traitement, l'analyse, la transmission et la réception de données et d'informations. Elles comprennent la radio, la télévision, la téléphonie mobile, les ordinateurs, le matériel réseau et les logiciels, ainsi que les services et applications y afférents, y compris le service de vidéoconférence et de télé-apprentissage. Cybersanté est un terme générique qui recouvre divers domaines comme l'informatique de la santé, le numérique au service de la santé, la télésanté, la télémédecine, le cyberapprentissage, et la téléphonie mobile au service de santé.²

2. La cybersanté peut contribuer au renforcement des systèmes de santé de plusieurs manières, notamment par l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'utilisation de l'information et des bases factuelles, grâce au renforcement des systèmes d'information sanitaire et des systèmes de surveillance de la santé publique; le perfectionnement des personnels de santé et l'amélioration de la performance, à la faveur de l'élimination des barrières en termes de distance et de temps, grâce à la télémédecine et à la formation médicale continue; l'amélioration de l'accès à l'information et aux connaissances en matière de santé qui existent aux niveaux mondial et local; et la promotion de changements positifs dans les modes de vie pour lutter contre les maladies courantes et les prévenir.

3. Reconnaissant le rôle important que jouent les technologies de l'information et de la communication dans le développement, et leur impact sur tous les aspects de la vie nationale, y compris la santé, une cible y relative a été incluse dans le huitième Objectif du Millénaire pour le Développement.³ Dans sa résolution WHA58.28⁴ sur la cybersanté, l'Assemblée mondiale de la Santé a noté l'impact potentiel que les technologies de l'information et de la communication pourraient avoir sur la fourniture des soins de santé. Par la suite, le Conseil exécutif de l'OMS a approuvé une liste d'activités devant être mises en œuvre par le Secrétariat de l'OMS et visant, entre autres, à créer un environnement favorable propre à garantir la protection, la sécurité et la confidentialité des données, et à améliorer l'interopérabilité.⁵ Ceci inclut la création de l'Observatoire mondial de la Cybersanté pour améliorer les bases factuelles et guider les politiques visant à intégrer la cybersanté dans les systèmes de santé.⁶

4. Le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, par sa résolution AFR/RC56/R8,⁷ a invité les États Membres à adopter et à mettre en œuvre des stratégies de cybersanté pour améliorer leurs

¹ Résolution WHA.58.28: Cybersanté. Dans : Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, mai 2005, Organisation mondiale de la Santé; http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_28-fr.pdf (consulté le 13/11/09).

² Oh H et al. What is eHealth: a systematic review of published definitions; *J Med Internet Res* 2005, 7(1) (<http://www.jmir.org/2005/1/e1/>), (consulté le 13/11/09).

³ Cible 18F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

⁴ Résolution WHA.58.28 : Cybersanté. Dans : *Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, mai 2005, Organisation mondiale de la Santé*; http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_28-fr.pdf (consulté le 13/11/09).

⁵ Cybersanté : outils et services proposés (EB117/15). Dans : Conseil exécutif, 117^{ème} session, Genève, janvier 2006, Organisation mondiale de la Santé; http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB117/B117_15-fr.pdf (consulté le 8/12/09).

⁶ Global Observatory for eHealth; <http://www.who.int/goe>, (consulté le 8/12/09).

⁷ Résolution AFR/RC56/R8, Gestion des connaissances dans la Région africaine de l'OMS : Orientations stratégiques. Dans : *Cinquante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, Addis Abeba, République fédérale démocratique d'Éthiopie, 28 août–1er septembre 2006, Rapport final*, Brazzaville, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, 2006 (AFR/RC56/24), p. 22–24; <http://afrolib.afro.who.int> (consulté le 13/11/09).

systèmes de santé. Les Déclarations de Ouagadougou⁸ et d'Alger⁹ et le Cadre de mise en œuvre de la Déclaration d'Alger¹⁰ soulignent également l'importance de la cybersanté pour le renforcement des systèmes de santé.

5. Les principaux projets de cybersanté de la Région sont le Réseau en Afrique francophone pour la Télémédecine,¹¹ l'InterRéseau-Santé Initiative d'Accès aux Recherches (HINARI),¹² le Projet ePortuguese¹³ et le Projet PanAfrican eNetwork.¹⁴ Plusieurs pays de la Région mettent en œuvre des projets de télémédecine et de cyberapprentissage.¹⁵ Certains ont recours à la téléphonie mobile pour appuyer la prestation de soins de santé, la sensibilisation et l'éducation; la collecte de données à distance; le suivi à distance et les soins à domicile ; la communication des traitements aux patients; et la notification ainsi que la riposte aux flambées épidémiques et aux situations d'urgence. D'autres utilisent la technologie des satellites pour la promotion de la santé auprès des patients et des agents de santé dans les hôpitaux et les établissements de soins.

6. Alors que les projets de cybersanté de la Région sont encore à petite échelle et fragmentés, les pays, du fait des progrès rapides des technologies de l'information et de la communication, sont soumis à une pression commerciale considérable pour se doter des services TIC. Il convient donc de veiller à ce que l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de la santé soit déterminée par les besoins du pays et des politiques appropriées, et non pas par les sollicitations des industriels.

7. Le présent document met en lumière certains problèmes importants qu'il convient d'aborder et propose des mesures concrètes pour l'adoption des solutions qu'offre la cybersanté comme outil de renforcement des systèmes de santé, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et l'amélioration de la situation sanitaire dans la Région.

ENJEUX ET DÉFIS

8. Parmi les problèmes importants de la Région figure la «fracture numérique», c'est-à-dire l'insuffisance de l'infrastructure et des services TIC, et le manque de compétences et de savoir-faire pour leur utilisation. Selon les estimations, en Afrique sub-saharienne en 2007, sur 100 habitants, 1,5 avait accès au téléphone fixe, 22,9 étaient abonnés au téléphone mobile, et 3,7 utilisaient l'Internet, contre des moyennes mondiales respectives de 19,0, 50,3 et 20,6.¹⁶ Si les services de téléphonie mobile sont en pleine expansion, la Région africaine n'a pas beaucoup de services large bande, et le coût des services Internet est trop élevé pour la majorité des gens.

⁸ OMS, Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique : Améliorer la santé en Afrique au cours du nouveau Millénaire - Déclaration des États Membres de la Région africaine de l'OMS, avril 2008, Ouagadougou ; <http://www.afro.who.int/declarations/DeclarationOuagadougou-en.pdf> (consulté le 13/11/09).

⁹ OMS, Déclaration d'Alger, Conférence ministérielle sur la Recherche pour la Santé dans la Région africaine : Réduire le déficit des connaissances pour améliorer la santé en Afrique, juin 2008, Alger; http://www.afro.who.int/declarations/algers_declaration_en.pdf (consulté le 13/11/09).

¹⁰ OMS, Cadre de mise en œuvre de la Déclaration d'Alger sur la Recherche pour la Santé dans la Région africaine. Dans : *Cinquante-neuvième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, Kigali, République du Rwanda, septembre 2009*; <http://www.afro.who.int/rc59/documents/AFR-RC59-5.pdf> (consulté le 13/11/09).

¹¹ Réseau en Afrique Francophone pour la Télémédecine (RAFT); <http://raft.hcuge.ch> (consulté le 13/11/09).

¹² HINARI ; <http://www.who.int/hinari/fr/> (consulté le 13/11/09).

¹³ ePortuguese; <http://www.who.int/eportuguese/en> (consulté le 13/11/09).

¹⁴ Projet PanAfrican eNetwork; www.panafricanenetwork.com (consulté le 13/11/09).

¹⁵ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, Rwanda, Sénégal et Tchad.

¹⁶ Profils statistiques 2009 de la société de l'information - Afrique, Union internationale des télécommunications ; <http://www.itu.int/ITU-D/ict/mdg> (consulté le 13/11/09).

9. La mise en place et la maintenance de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication sont onéreuses, et leur coût dépasse le budget de grand nombre d'institutions en Afrique, surtout lorsque ces technologies doivent être utilisées à grande échelle. Les besoins du secteur de la santé en développement de l'infrastructure TIC ne relèvent pas du ministère de la santé. La situation économique et les contraintes financières que connaissent les pays et le secteur de la santé sont telles qu'un grand nombre d'établissements de soins et d'institutions de formation médicale ne sont pas à même de pourvoir à leurs besoins, ne serait-ce qu'en ordinateurs. La dépendance à l'égard des ressources externes ou des fonds des donateurs pour l'introduction de la cybersanté dans la Région est devenue la règle, plutôt que l'exception.

10. Les principaux problèmes auxquels les pays doivent s'attaquer sont les connaissances limitées en matière de cybersanté; l'absence d'un environnement politique favorable; le faible niveau de leadership et de coordination; l'insuffisance des capacités humaines; le manque d'infrastructures et de services TIC; l'insuffisance des ressources financières; et les faiblesses des systèmes de suivi et d'évaluation.

11. *Connaissances limitées en matière de cybersanté* : Les responsables politiques, les autorités sanitaires et les professionnels de la santé ne connaissent pas suffisamment les avantages potentiels de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la santé. En outre, le secteur de la santé n'a élaboré aucun plan stratégique à moyen ou long terme pour le développement des infrastructures et services de cybersanté.

12. *Absence d'un environnement politique favorable* : La plupart des pays de la Région n'ont pas élaboré les politiques, stratégies ou cadres réglementaires nationaux nécessaires pour l'instauration d'une infrastructure technique commune, de l'interopérabilité et de protocoles de normalisation. Les pays doivent aussi aborder les questions d'appropriation, de confidentialité, de sécurité des données et de qualité de l'information.

13. *Faible niveau de leadership et de coordination* : Dans plusieurs pays, de nombreux projets de cybersanté que se partagent de multiples protagonistes et partenaires sont mis en œuvre avec une capacité insuffisante d'interopérabilité. L'enjeu est donc de renforcer la coordination et la collaboration entre parties prenantes, partenaires et donateurs, ainsi que d'améliorer la capacité du secteur de la santé à diriger le processus.

14. *Insuffisance des capacités humaines pour planifier et appliquer des solutions de cybersanté* : Le nombre d'agents de santé à même de tirer parti des technologies de l'information et de la communication, dans le cadre du travail, demeure limité, car ces agents ne sont pas formés systématiquement à leur utilisation. Trop peu d'agents de santé possèdent les capacités nécessaires pour concevoir, utiliser et gérer efficacement des projets et programmes de cybersanté. Dans la plupart des institutions de formation à la santé, l'apprentissage facilité par l'utilisation des TIC est encore peu utilisé.

15. *Faiblesse des infrastructures et services des technologies de l'information et de la communication au sein du secteur de la santé* : Les projets de cybersanté actuels du secteur de la santé sont de petite envergure et sont fragmentés. Leur portée et leur couverture sont par conséquent plutôt restreintes. Dans la plupart des pays, les ministères chargés de la communication, des technologies et des finances sont les principaux responsables de l'infrastructure nationale des TIC. L'enjeu pour le ministère de la santé est de veiller à ce que les besoins en technologies de l'information et de la communication du secteur de la santé soient dûment pris en compte lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans nationaux TIC.

16. *Insuffisance des ressources financières* : Le financement de l'infrastructure et des services de cybersanté nécessite la collaboration et la coordination de multiples partenaires des secteurs privé et public. Il s'agit donc pour le secteur de la santé de forger des partenariats avec d'autres secteurs gouvernementaux et avec le secteur privé en vue de mobiliser les ressources requises pour la cybersanté.

17. *Faiblesses des systèmes de suivi et d'évaluation* : La majorité des projets, initiatives, plans ou cadres nationaux de cybersanté mis en œuvre à ce jour dans la Région n'ont pas fait l'objet d'un suivi/évaluation convenable. En effet, on n'a pas encore élaboré des cadres généraux de suivi et évaluation. L'enjeu est donc de veiller à la mise en place de systèmes efficaces pour le suivi/évaluation et pour le partage des expériences et des leçons apprises.

18. En dépit des difficultés susmentionnées, il existe des possibilités de planification et d'application des solutions en matière de cybersanté. Il s'agit notamment des possibilités suivantes : accélération des avancées dans le domaine des TIC; accès toujours plus grand à la téléphonie mobile et à la connexion large bande; intérêt croissant des donateurs et des pays pour le renforcement des systèmes de santé; et établissement des partenariats entre des institutions telles que l'OMS, l'Union internationale des Télécommunications, la Banque mondiale, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, etc. Ces partenariats visent à élaborer des feuilles de route nationales pour la cybersanté, à faciliter la connectivité des centres de santé des districts, et à fournir aux agents de santé l'accès à un ensemble d'applications et de solutions cybersanté pour renforcer leurs compétences professionnelles.

19. Deux réunions récentes ont jeté les bases de l'harmonisation des politiques nationales et de la mobilisation des pays en vue de la planification et de la mise en œuvre des services de cybersanté dans la Région. Il s'agit de la quatrième Conférence des Ministres de la Santé de l'Union africaine et de la réunion de Kigali¹⁷ sur la cybersanté et les systèmes d'information sanitaire. En particulier, cette dernière a mis l'accent sur l'«architecture informatique de l'entreprise» - une approche au moyen de laquelle on détermine toutes les composantes pertinentes d'un système d'information et on définit la relation qui existe entre elles. La réunion de Kigali a également traité de la mise en œuvre de politiques et de solutions en cette matière en Afrique.

MESURES PROPOSÉES

20. Pour renforcer les systèmes de santé nationaux et améliorer la santé des populations, les pays devraient prendre des mesures susceptibles d'augmenter l'accès aux outils et services de cybersanté. Il est indispensable que ces mesures soient prises dans le cadre de la mise en œuvre des Déclarations d'Alger et de Ouagadougou, et qu'elles soient intégrées à d'autres efforts de renforcement des systèmes de santé nationaux.

21. *Promouvoir un engagement politique national et la connaissance de la cybersanté* : Il est nécessaire de sensibiliser les décideurs et le public en général aux avantages de la cybersanté, et notamment de trouver et d'utiliser des champions (c'est-à-dire, des célébrités du monde médical et autres) à cette fin. Il est important de renforcer la capacité du secteur de la santé à promouvoir les solutions qu'offre la cybersanté, à négocier avec d'autres ministères et à diriger le processus national.

¹⁷ Réunion organisée par l'OMS et le Gouvernement rwandais, 19-23 octobre 2009, qui a accueilli des participants de huit pays (Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria, Ouganda, Rwanda et Tanzanie), y compris des représentants des ministères de la santé, des responsables TIC, ainsi que des personnes chargées de la mise en œuvre des solutions dans les pays.

22. *Créer un environnement politique favorable* : Tous les pays devraient entreprendre une évaluation des besoins nationaux en cybersanté et ensuite élaborer des plans et cadres stratégiques à long terme pour la cybersanté. Ils devraient élaborer des politiques en matière de cybersanté exprimant la volonté du gouvernement d'investir dans un système de santé basé sur les TIC qui améliorera l'accès à des services de qualité à un prix abordable. Ces politiques doivent s'appuyer sur la politique nationale relative aux technologies de l'information et de la communication. Les pays devraient aussi élaborer des stratégies, des normes et des mécanismes de gouvernance appropriés ayant trait à la responsabilité légale, aux normes déontologiques, à la confidentialité et à la protection de la vie privée.

23. *Renforcer le leadership et la coordination* : Pour l'élaboration des politiques, stratégies et plans nationaux, ainsi que des cadres éthiques et réglementaires, il convient d'utiliser un processus consultatif multisectoriel et pluridisciplinaire auquel participent toutes les parties prenantes, notamment les utilisateurs et les bénéficiaires. Chaque pays devrait prévoir la mise en place de mécanismes multidisciplinaires et intersectoriels d'appui. Les hauts responsables du secteur de la santé devraient donner l'exemple en acquérant les aptitudes et en utilisant les technologies pertinentes.

24. *Créer des infrastructures et établir des services de cybersanté* : Les pays devraient choisir les technologies et solutions qui conviennent à leur environnement particulier, en gardant à l'esprit l'état actuel de l'alimentation en courant électrique, des systèmes de santé et de l'infrastructure des télécommunications. Ce sont les besoins en matière de santé qui doivent guider l'acquisition et l'adoption de technologies. Certains des principaux domaines sur lesquels il convient d'accorder une attention spéciale sont la création des infrastructures TIC nécessaires pour étayer les services de cybersanté; l'organisation de connections Internet pour les établissements de santé; la création de sites web pour les ministères de la santé; la mise en place de réseaux locaux et la mise en place d'installations de télé médecine. L'adoption d'une plateforme TIC ouverte doit être préconisée, et il faudrait privilégier la maintenance des technologies adoptées.

25. *Développer les capacités humaines en matière de cybersanté* : La formation systématique du personnel de santé à la cybersanté doit être au cœur de toute stratégie destinée à faciliter la cybersanté. Les pays devraient inscrire les TIC au programme d'études de toutes les institutions de formation médicale. La formation à la cybersanté doit figurer dans les programmes d'éducation continue des agents de santé. L'utilisation de programmes d'apprentissage en ligne pour la formation professionnelle doit être préconisée dans le domaine des sciences de la santé ainsi que pour la formation continue. Les professeurs d'université et les chercheurs locaux ainsi que des experts techniques externes devraient participer à ces efforts. Les pays devraient envisager la création de centres d'excellence pour former des experts en cybersanté et parvenir à obtenir une masse critique de compétences en matière de services, de formation et de recherche. Il faudrait également recruter des experts en cybersanté.

26. *Mobiliser des ressources financières pour la cybersanté* : Les pays devraient faire les investissements requis dans les infrastructures et services TIC pour le secteur de la santé, en utilisant à cette fin des fonds de sources interne et externe. Ils devraient aussi veiller à intégrer les TIC dans tous les processus budgétaires afin qu'elles soient inscrites dans la durée. Les partenaires et donateurs internationaux devraient être exhortés à appuyer les efforts nationaux. Les gouvernements devraient créer un environnement politique favorable, qui incite le secteur privé à solliciter des fonds pour des dépenses d'investissement qui permettront l'introduction de nouvelles technologies rentables.

27. *Suivre et évaluer les plans et cadres nationaux de cybersanté* : Les pays devraient mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans nationaux de cybersanté. Ceci est crucial si l'on veut recueillir les avantages escomptés.

28. Le Comité régional est invité à examiner et à approuver les mesures proposées dans ce document.

ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉSOLUTION

**SOLUTIONS EN MATIÈRE DE CYBER-SANTÉ DANS LA RÉGION AFRICAINE :
CONTEXTE ACTUEL ET PERSPECTIVES**

(document AFR/RC60/5)

Le Comité régional,

Ayant examiné le document intitulé «Solutions en matière de cyber-santé dans la Région africaine : Contexte actuel et perspectives»;

Conscient du rôle significatif que peuvent jouer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le renforcement des systèmes nationaux de santé pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans l'amélioration des résultats sanitaires dans la Région;

Notant que la cyber-santé peut améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation de l'information et des bases factuelles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions, notamment par le renforcement des systèmes d'information sanitaire et des systèmes de surveillance de la santé publique;

Notant également que l'utilisation des TIC peut accroître l'efficacité des services de santé en apportant des solutions telles que les assistants numériques personnels à ce niveau des soins, les dossiers médicaux électroniques et d'autres applications pour la facturation, la programmation et le suivi des patients, et la transmission électronique des ordonnances, contribuant en fin de compte à l'amélioration de la qualité des soins;

Reconnaissant que les applications TIC, par le biais de la télémédecine, peuvent contribuer à améliorer l'équité en santé grâce à la connexion entre les populations mal desservies des zones rurales et les formations sanitaires implantées dans les zones urbaines, qui sont dotées de personnels hautement qualifiés et de technologies médicales;

Conscient du fait que les solutions TIC peuvent contribuer à la formation et au perfectionnement professionnel des agents de santé par l'éducation sanitaire continue, en recourant à des programmes ciblés de cyber-apprentissage, et aider à résorber la crise des ressources humaines pour la santé;

Reconnaissant que les avancées dans le domaine des TIC, y compris l'Internet et le téléphone mobile, offrent la possibilité d'atteindre le public à domicile, à l'école et au lieu de travail, pour lui fournir des informations utiles en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé;

Rappelant la résolution WHA58.28 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la cyber-santé; la résolution AFR/RC56/R8 du Comité régional sur la gestion des connaissances dans la Région africaine de l'OMS: Orientations stratégiques; la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique : Améliorer la santé en Afrique au cours du

nouveau Millénaire; et la Déclaration d'Alger sur le comblement du déficit des connaissances pour améliorer la santé en Afrique;

Préoccupé par le fait que les avancées rapides dans le domaine des TIC ont placé les pays sous d'intenses pressions du marché pour qu'ils adoptent les services associés aux TIC, faisant aussitôt ressortir la nécessité de veiller à ce que l'introduction des TIC dans le secteur de la santé soit fondée sur les besoins des pays et des politiques appropriées, plutôt que sur les pressions des producteurs de technologies;

Conscient du fait que les défis liés à la mise en œuvre à grande échelle des solutions de cyber-santé sont notamment la «fracture numérique», les connaissances limitées en matière de cyber-santé, l'absence d'un environnement politique favorable, le faible niveau de leadership et de coordination, l'insuffisance des ressources humaines et financières, la faiblesse de l'infrastructure et des services TIC au sein du secteur de la santé, et les faiblesses des systèmes de suivi et d'évaluation;

1. APPROUVE le document intitulé «Solutions en matière de cyber-santé: Contexte actuel et perspectives»;

2. DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres:

- a) de promouvoir au niveau national l'engagement politique et la prise de conscience en matière de cyber-santé, y compris la désignation et l'utilisation de champions à cette fin, et de renforcer la capacité du secteur de la santé à négocier avec les ministères concernés et à conduire le processus national d'adoption de la cyber-santé;
- b) de mettre en place un environnement politique favorable en conduisant une évaluation des besoins dans le domaine de la cyber-santé, en élaborant des politiques, stratégies et normes nationales, ainsi que des mécanismes de gouvernance appropriés, et en élaborant des plans et cadres stratégiques à long terme pour la cyber-santé;
- c) de renforcer le leadership et la coordination pour la cyber-santé, y compris en explorant la possibilité de mettre en place des mécanismes multidisciplinaires et intersectoriels d'appui;
- d) de renforcer l'infrastructure et de mettre en place des services de cyber-santé, y compris des connexions Internet pour les établissements de santé; des sites web pour les ministères de la santé; des réseaux locaux; et des installations de télémédecine, au sein de leurs environnements précis;
- e) de renforcer systématiquement les capacités humaines pour la cyber-santé, en introduisant l'enseignement des TIC dans les institutions de formation des personnels de santé, y compris la formation à la cyber-santé dans le cadre des programmes d'éducation continue organisés à l'intention des agents de santé, et en œuvrant à la promotion de l'utilisation des programmes de cyber-apprentissage pour la formation professionnelle, et de recruter des experts en cyber-santé;
- f) d'effectuer les investissements nécessaires dans l'infrastructure et les services de cyber-santé, en recourant aux financements intérieurs et extérieurs, tout en garantissant l'intégration des TIC dans tous les processus budgétaires pour promouvoir la durabilité et encourager la participation du secteur privé;
- g) de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux de cyber-santé;

3. PRIE le Directeur régional :
 - a) de faciliter le plaidoyer de haut niveau et la coordination des interventions des partenaires, en collaboration avec l'Union africaine et les Communautés économiques régionales, la CEA, l'UIT, et les institutions financières internationales, pour la mobilisation de ressources suffisantes et une coopération technique efficace;
 - b) de fournir aux États Membres un appui technique pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des applications et solutions de cyber-santé;
 - c) de fournir aux États Membres un appui pour le suivi des services de cyber-santé et pour la documentation et le partage des meilleures pratiques;
 - d) de faire rapport à la soixante-deuxième session du Comité régional et, par la suite, tous les deux ans, sur les progrès réalisés.